



Document de séance

B8-1171/2015

26.10.2015

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement
sur le fossé entre la formation et le monde du travail

Mara Bizzotto

Proposition de résolution du Parlement européen sur le fossé entre la formation et le monde du travail

Le Parlement européen,

- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que, selon une analyse récente de l'OCDE contenue dans le rapport "Des emplois pour les jeunes", il apparaît que 31,56 % des jeunes qui ont un emploi en Italie effectuent un travail de routine qui n'implique pas l'utilisation de compétences spécifiques et que 15,13 % ont un emploi qui ne favorise pas l'acquisition de nouvelles compétences;
- B. considérant que le manque d'adéquation entre l'emploi et les compétences apprises est une problématique répandue dans les pays de l'OCDE, où 62 % des jeunes ont un travail qui ne correspond pas à leur formation;
- 1. invite la Commission à mettre en œuvre des politiques transversales qui englobent aussi bien la formation des futures générations qu'un marché du travail plus intégré et plus réceptif, afin de valoriser au maximum le potentiel humain et professionnel des jeunes Européens.